

Luxembourg, le 29 mai 2020

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

*« Comme tout le secteur agricole, la viticulture souffre également des effets de la crise du coronavirus. En effet, la fermeture du secteur Horeca, l'annulation des foires et fêtes du vin ont comme conséquence que les vignerons luxembourgeois ont eu du mal à vendre leurs produits pendant ces derniers mois.*

*La Commission européenne a publié le 4 mai dernier un nouveau train de mesures exceptionnelles visant à soutenir davantage les marchés agricoles et alimentaires les plus touchés par la crise du coronavirus.*

*Dans ce contexte, la Commission européenne a proposé d'autoriser les États membres à utiliser les fonds destinés au développement rural pour indemniser les agriculteurs et les petites entreprises agroalimentaires, à concurrence de 5.000 EUR pour les premiers et de 50.000 EUR pour les secondes.*

*Or, cette proposition de la Commission doit encore être soumise au Conseil et au Parlement européen pour approbation.*

*Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Monsieur le Ministre peut-il confirmer que le secteur viticole a souffert lors de ces derniers mois ?*
- *Dans l'affirmative, quelles solutions d'aide peut-il proposer à ce secteur ?*
- *Concernant les mesures proposées par la Commission européenne, le Luxembourg compte-t-il profiter de la possibilité d'indemniser les agriculteurs à hauteur de 5.000 EUR et les petites entreprises agroalimentaires à hauteur de 50.000 EUR ? Est-ce que les viticulteurs seront éligibles pour ces aides ?*
- *Dans l'affirmative, quel montant du fonds luxembourgeois destiné au développement rural serait disponible pour ces aides supplémentaires ? »*

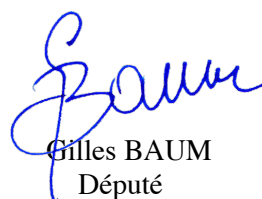
Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER  
Député



Gusty GRAAS  
Député



Gilles BAUM  
Député